Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20190321-22-2019-DE
Date de télétransmission : 28/03/2019
Date de réception préfecture : 28/03/2019

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DEPARTEMENTAL
DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

06 mars 2019

Date de la réunion :

21 mars 2019

N°22.2019

Objet de la délibération :

Finances –
Budget Principal – Budget primitif 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **21 mars 2019**

L'An deux mil dix neuf, **le 21 mars, à 14H30,** le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Gestion s'est réuni au siège du Centre Départemental de Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Jean-Marc MORETTI

Nombre de membres en exercice : 21

Membres présents :

Titulaires : Jacques BOUVIER, Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, Janine CHARRIER, Gérard CHOPIN, Pascal GOUBERT de CAUVILLE, Christian MARY, Nicole ROGER, Christophe THORIN

Suppléants :
Liliane NOUVELLON suppléante de Didier PIGOREAU
Alain TONDEREAU suppléant de Pascal BRINDEAU

Pouvoirs :
Marie-Claude DAMERON a donné pouvoir à Christian MARY
Alain GOUTX a donné pouvoir à Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED
Anne-Marie HUBERT a donné pouvoir à Jean-Marc MORETTI
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Jacques BOUVIER

Membres titulaires excusés : Pascal BRINDEAU, Eric MARTELLIERE, Pascale OGEREAU, Didier PIGOREAU

Membres absents : Claude BORDIER, Joël DEBUIGNE, Claire GRANGER, Emmanuèle NEDEY

Assistait également à la réunion Mme HERSANT, Payeur Départemental du Loir-et-Cher

Janine CHARRIER a été désignée secrétaire de séance.

Le Président rappelle aux membres du conseil d'administration que le débat sur les orientations budgétaires, pour l'exercice 2019, s'est tenu lors de la séance du 23 janvier 2019, soit conformément aux obligations légales, dans les deux mois précédant le vote du budget.

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que le budget primitif est un acte par lequel sont prévues et autorisées, par le Conseil d'Administration, les recettes et les dépenses d'un exercice.

A ce titre, est joint, un état synthétique de présentation du projet de budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher pour l'exercice 2019.

Une présentation de ce projet de budget est faite en séance.

En section de fonctionnement,

S'agissant des dépenses (opérations réelles), le montant prévisionnel 2019 s'élève à 2 838 k€, soit un montant équivalent au montant voté en 2018 de 2 846 k€.

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20190321-22-2019-DE
Date de télétransmission : 28/03/2019
Date de réception préfecture : 28/03/2019

Pour les chapitres les plus significatifs :

- Le chapitre 011 [Charges à caractère général] en diminution de – 5,8 %, soit - 22 k€, au regard de la prévision budgétaire 2018.

- Le chapitre 012 [Charges de personnel] est peu ou prou identique aux exercices 2018 et 2017.
  Pour rappel, 2017 : 2 080 k€, 2018 : 2 080 k€, 2018 : 2 085 k€

- Le chapitre 65 [Autres charges] enregistre une légère augmentation + 9 k€ (+2,4%) au regard de l'exercice 2018. Cette variation est essentiellement liée à l'augmentation de l'enveloppe du crédit d'heures syndicales suite aux élections professionnelles de décembre 2018.

- Le chapitre 68 [Dotation aux provisions] intègre la constitution, pour la 5ème année consécutive, d'une provision pour risques et charges, d'un montant de 166 k€, ce qui porte le montant global des provisions à 1 253 k€.

Pour ce qui concerne les recettes (opérations réelles), le montant prévisionnel 2019 s'élève à 2 436 k€, poste en augmentation de + 5% (+ 106 k€) au regard de la prévision budgétaire 2018 (2 330 k€).

Pour les chapitres les plus significatifs :

- Le chapitre 70 [Produits des services] en augmentation de + 78,5 k€ (+4,4%) au regard de la prévision 2018. Pour le principal, Cette variation est liée à une légère augmentation du produit des cotisations obligatoires et additionnelles (+ 20 k€) et à une augmentation des recettes perçues au titre de la gestion des contrats d'assurance (+ 40 k€).

- Le chapitre 74 [Dotations, subventions et participations] en augmentation de + 47 k€ (+9,4%) au regard de la prévision 2018. Pour l'essentiel, ce poste enregistre le versement du 1er acompte de la nouvelle convention FIPHFP, pour un montant de 33 k€.

En section d'investissement, la construction budgétaire 2019 est identique à celle de 2018. Les propositions de dépenses d'investissement doivent être financées par autofinancement, sans recours à l'emprunt.

- Les dépenses prévisionnelles s'élèvent à hauteur de 129 k€, entièrement financées par autofinancement.

- Les recettes prévisionnelles de l'exercice s'élèvent à hauteur de 235 k€ pour les opérations d'ordre, et à 5 k€ pour les opérations réelles.

Le vote du budget primitif s'effectuant par chapitre, vous trouverez ci-dessous une présentation du projet de budget par section, et par niveau de vote :

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20190321-22-2019-DE
Date de télétransmission : 28/03/2019
Date de réception préfecture : 28/03/2019

Section de fonctionnement :

Dépenses			
Chapitre	*Libellé*	*BP 2018*	*Projet BP 2019*
011	Charges à caractère général	382 200,00	360 000,00
012	Charges de personnel	2 080 000,00	2 085 000,00
65	Autres charges de gestion courante	381 100,00	390 150,00
66	Charges financières	-	-
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	3 000,00
	Total opérations réelles	*2 846 300,00*	*2 838 150,00*
68	Dotation aux provisions	26 000,00	166 442,00
68	Dotation aux amortissements	60 000,00	69 000,00
023	Virement à la section d'investissement	-	-
	TOTAL GENERAL	2 932 300,00	3 073 592,00
Recettes			
Chapitre	*Libellé*	*BP 2018*	*Projet BP 2019*
013	Atténuations de charges	56 076,52	35 999,20
70	Produits des activités	1 771 500,00	1 850 000,00
74	Dotations, subventions, participations	502 700,00	550 080,00
75	Autres produits de gestion courante	-	-
	Total opérations réelles	*2 330 276,52*	*2 436 079,20*
77	Quote part des subv. d'inv. transférées	1 945,00	1 945,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	-	-
002	Excédent reporté	600 078,48	635 567,80
	TOTAL GENERAL	2 932 300,00	3 073 592,00

Section d'investissement :

Dépenses			
Chapitre	*Libellé*	*BP 2018*	*Projet BP 2019*
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-
20	Immobilisations incorporelles	115 000,00	78 824,00
21	Immobilisations corporelles	70 000,00	50 000,00
23	Immobilisations en cours	-	-
	Total opérations	*185 000,00*	*128 824,00*
139	Quote part des subv. d'inv. transférées	1 945,00	1 945,00
15	Provisions	-	-
	TOTAL GENERAL	186 945,00	130 769,00
Recettes			
Chapitre	*Libellé*	*BP 2018*	*Projet BP 2019*
15	Provisions	26 000,00	69 000,00
28	Amortissements	60 000,00	166 442,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 399,40	4 999,69
021	Virement de la section de fonctionnement	-	-
001	Excédent reporté	1 376 587,60	1 327 609,31
	TOTAL GENERAL	1 464 987,00	1 568 051,00

Les membres du Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

– d'approuver, au titre de l'exercice 2019, le budget principal du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher en équilibre pour la section de fonctionnement et en suréquilibre de recettes pour la section d'investissement :

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20190321-22-2019-DE
Date de télétransmission : 28/03/2019
Date de réception préfecture : 28/03/2019

Section de fonctionnement

Dépenses	: 3 073 592 €
Recettes	: 3 073 592 €

Section d'investissement

Dépenses	: 130 769 €
Recettes	: 1 568 051 €

– de confirmer que le budget est voté par chapitre,

– d'autoriser le Président du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 21 mars 2019

Publié ou notifié le : 28 mars 2019
Exécutoire le : 28 mars 2019

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

Jean-Marc MORETTI

Le Président,

Jean-Marc MORETTI